

### *Examen de l'investissement étranger*

nous sommes certainement capables, nous, Canadiens, de profiter des institutions présentement en place pour financer nos entreprises et baser nos crédits sur les mêmes valeurs réelles de notre pays, afin de permettre aux Canadiens de se développer davantage, de reprendre le contrôle de leur économie, car c'est par cette odieuse finance que nous nous sommes fait enlever le contrôle de notre économie.

Si nous sommes exploités, comme on le dit, à 80 et à 90 p. 100 par les sociétés étrangères, c'est que nous leur en avons donné la permission. Nous n'avons qu'à reprendre le contrôle de nos affaires et nous n'avons qu'à faire ce qu'elles font pour redevenir maîtres chez nous. Graduellement, nous pourrions développer n'importe quoi dans notre pays. Nous pourrions permettre à n'importe quelle industrie de fonctionner, pour autant que nous lui assurons les capitaux nécessaires, que les taux d'intérêt seront raisonnables et que les citoyens auront le pouvoir d'achat nécessaire pour acheter les marchandises. Nous pourrions alors nous développer et devenir des vrais Canadiens, possédant nos vraies richesses naturelles.

Si nous sommes obligés d'importer du capital, ce devrait être du capital technologique. Si nous manquons de moyens technologiques pour nos développements futurs, nous devons être capables d'en importer, de bien payer les techniciens afin d'assurer notre développement.

Nous pouvons recourir aux techniciens étrangers, si nous en manquons. Nous importerions alors le capital humain dont nous pourrions avoir besoin. Nous avons les moyens d'importer ce capital, de payer les techniciens; nous pourrions ainsi demeurer propriétaires de nos biens et sauvegarder nos droits juridiques et fiscaux.

Il s'agit de mettre ce même capital humain à notre service. Il suffit que l'honorable ministre des Finances (M. Turner) le décide, avec le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et les chefs des autres partis. Nous pouvons prendre n'importe quelle décision. Pour autant qu'une chose est physiquement possible, nous devons la rendre réalisable par le biais d'une économie bien équilibrée, bien orchestrée, bien contrôlée, bien ajustée.

Monsieur le président, pour fournir de la chaleur, une fournaise doit être bien ajustée et munie de thermostats qui assurent le confort de la collectivité.

C'est ainsi que nous pourrions grandir et nous développer, car nous avons tout ce qu'il nous faut. Il ne sert donc à rien, monsieur le président, de perdre notre temps, de blâmer les étrangers et d'adopter des lois pour les empêcher de venir investir ici. Mettons-nous à l'œuvre et servons-nous de nos outils économiques pour le bien de notre économie; chaque Canadien s'en trouvera alors mieux et deviendra un jour maître de son destin.

• (2140)

#### [Traduction]

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, le but avoué du bill C-132 est de maintenir le contrôle effectif de l'économie canadienne dans les mains des Canadiens. Considéré en lui-même, ce principe est un sur lequel nous sommes tous d'accord, mais il me semble que le bill ne fait pas cela. Il ne prévoit pas la structure pour atteindre ce but. Le principal trait de ce bill est caractéristique de la philosophie des néo-démocrates et des libéraux, à savoir qu'on peut régulariser l'économie au moyen de restrictions dans le sens négatif.

[M. Latulippe.]

Le bill précédent qui avait été présenté par ce gouvernement il y a un an était essentiellement de la même nature. Il avait pour but d'empêcher quelque chose de se produire, à savoir, de mettre un terme à la mainmise des entreprises étrangères sur les sociétés existantes plutôt que d'encourager quelque chose de plus souhaitable. Je pense que cela résume en deux mots la différence de base entre la philosophie des libéraux et celle des néo-démocrates et la philosophie des conservateurs. Ils croient en des restrictions, nous croyons en l'encouragement. C'est une différence très importante.

Le nouveau bill, toutefois, contient une innovation pour faire face à la création de nouvelles entreprises. En général, on peut dire que ce bill ne s'attaque pas aux problèmes de la propriété étrangère au Canada. Il ne propose aucune mesure en ce qui concerne les secteurs importants de notre économie qui se trouvent déjà entre des mains étrangères. De plus, le rapport Gray en 1969 a montré que les augmentations massives de capitaux étrangers au Canada s'étaient produites à la suite de l'expansion des entreprises déjà sous contrôle étranger. Le bill C-132 ne fait rien devant cette expansion, sauf lorsque une société sous contrôle étranger se lance dans un nouveau domaine. Aussi le présent bill ne marque-t-il aucune amélioration importante sur le précédent, car il est évident qu'une politique qui ne tient pas compte de cette expansion des sociétés existantes de propriété étrangère, qui contribue en réalité le plus à la croissance de la propriété étrangère au Canada ne fait qu'effleurer ce problème.

Depuis dix ans, peu de questions ont soulevé auprès du public autant d'intérêt à l'égard de la mainmise étrangère, de même que peu de questions ont fait l'objet d'aussi faibles efforts de la part du gouvernement pour les résoudre, que celles des investissements étrangers. Le moins qu'on puisse dire est que, jusqu'à présent, il n'a réagi que par des expédients. Un examen des chiffres indique que dans les secteurs primaires et secondaires 99.7 p. 100 de l'industrie pétrolière et des charbonnages, 81.3 p. 100 de l'industrie chimique, 93 p. 100 de l'industrie du caoutchouc, 87 p. 100 des industries du matériel roulant et 72 p. 100 de l'industrie productrice de machines appartiennent à des entreprises étrangères pendant que bien d'autres appartiennent à 50 p. 100 ou plus à l'étranger.

Des sondages d'opinion dénotent l'augmentation croissante du sentiment chez les Canadiens que les investissements étrangers sont une mauvaise chose et, parallèlement, une diminution ces dernières années du nombre de ceux qui estiment que c'est une bonne chose. Il semble que le refus d'investissements étrangers soit le moins prononcé dans les Maritimes, mais il varie quelque peu dans d'autres régions. C'est pourquoi il faut mettre au point une politique en étroite collaboration avec les provinces en veillant à ce qu'elles soient consultées et à ce qu'on tienne compte des disparités régionales. Bien qu'il contienne un article qui stipule que les objectifs industriels et économiques des provinces seraient pris en ligne de compte, le bill n'établit aucun principe directeur garantissant que les provinces seront consultées. Il permet de tenir compte des questions provinciales mais toute consultation éventuelle avec les provinces n'aura aucun rapport avec le bill proprement dit.

Lorsqu'on étudie les chiffres de chômage des différentes régions, on comprend pourquoi l'inquiétude devant les investissements étrangers n'est pas la même partout. S'ils ont à choisir entre le chômage ou des emplois créés par des investissements étrangers, il est évident que les Cana-